



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 novembre 2016

L'an deux mil seize, le quinze novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22

Date de convocation du Conseil Municipal le 8 novembre 2016

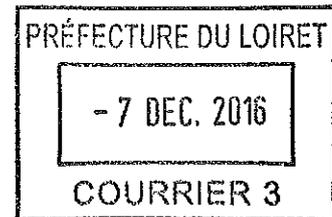
Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÛN, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Catherine MAIGNAN, Nadège FONTAINE, François LENHARD, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Guillaume GUERRÉ (jusque 19h30), ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Nicole PERLY, ayant donné pouvoir à Patricia MARTIN.

Absents :

Christine CABEZAS.



Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Jenny OLLIVIER

FINANCES

DC.16.0013 - Demande de subvention FIPDR2016 protection des locaux dans le cadre de l'appel à projet pour la sécurisation des écoles auprès de la préfecture du Loiret

Dans le cadre du plan Vigipirate, il est décidé de veiller à la sécurisation des écoles, et de procéder à des aménagements visant à contraindre l'accès et à prévenir un danger. Des travaux seront réalisés dans ce cadre sur les écoles Victor Hugo, Emilie Carles et le groupe scolaire du Moulin.

Les travaux prévus de sécurisation périmétrique (portail, clôtures...) et de sécurisation volumétrique (Système d'alerte ...) sont évalués à 14347€

La ville d'Ingré sollicite un co-financement de l'État par le biais du Fonds Interministériel de prévention de la délinquance et de la prévention de la radicalisation. Pour cela un dossier d'appel à projets a été déposé à la préfecture pour une demande d'une subvention d'un montant de 11 478 € qui représente 80% du budget total (plafond maximum).

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 1^{er} décembre 2016

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le 7 décembre 2016
et publication ou notification le : 12 décembre 2016

 Le Maire
Christian DUMAS